

Vous fournissez, en tant qu'indépendant/e et/ou propriétaire d'une PME, des services dans le domaine du travail social?

En tant que membre d'AvenirSocial vous avez désormais la possibilité, pour votre entreprise, de conclure auprès de la CAP une Protection Juridique globale à des conditions préférentielles.

Vous tombez malade ou êtes victime d'un accident, et n'êtes plus en mesure de poursuivre votre activité professionnelle?

Nous vous assistons afin de faire valoir vos droits aux prestations vis-à-vis de votre assurance perte de gain ou en cas de litiges avec votre assurance accidents.

Vous ne parvenez plus à régler un litige avec un employé, et craignez des prétentions préjudiciables?

Nous vous assistons dans l'élaboration de solutions juridiques, vous accompagnons dans le processus de licenciement et vous défendons contre des revendications salariales injustifiées ou des demandes d'indemnisations infondées.

Avantages de la solution de Protection Juridique

Assistance juridique et prise en charge des coûts.

Une affaire peut devenir chère: seuls les honoraires d'un avocat se montent en moyenne à CHF 300.00 par heure. A cela s'ajoutent d'autres frais comme les avances, les frais de justice, les dépens, les cautions pénales et les frais d'expertise – une assurance vaut la peine. Grâce à la Protection Juridique des spécialistes indiqués se tiennent aux côtés des membres de l'AvenirSocial. La CAP vous soutient dès le début pour que vos droits puissent être défendus sans risque de coûts!

Nouveau CPC: Celui qui se défend doit passer à la caisse, bien qu'il soit dans son droit.

Dans le Code de Procédure Civil (CPC), l'obligation pour le demandeur de verser des acomptes pour les frais de justice présumés, a été introduite en 2011. Ceci peut avoir pour conséquence qu'une personne soit obligée de renoncer à défendre son droit pour des raisons financières. Cela ne devrait pas être le cas! La CAP vous allège de ce souci, les avances sont prises en charge, dans les limites prévues, par l'assurance de Protection Juridique.

Primes avantageuses.

Par son adhésion à l'AvenirSocial le membre profite d'une palette de produits attractifs.

Protection globale dans le domaine entreprise, privé, circulation et immobilier sans franchise ou valeur litigieuse minimale.

Expérience et compétence.

Avec la CAP, l'AvenirSocial a comme partenaire une Protection Juridique expérimentée et compétente. En tant que filiale indépendante d'Allianz Suisse, la CAP dispose de la solidité financière suffisante pour garantir, à long terme, la sécurité nécessaire en cas de sinistre.

Comment puis-je conclure l'assurance?

Les GCA et le formulaire d'inscription sont disponibles sous www.avenirsocial.ch, dans la rubrique Membres\Avantages\Assurance\Protection Juridique. Pour plus d'information, veuillez vous adresser directement à: solution+benefit GmbH, Téléphone 026 670 74 20, info@solution-benefit.ch.

Aperçu des prestations pour la solution de Protection Juridique en faveur des membres d'AvenirSocial

Risques assurés / Domaines juridiques	Étendue des prestations en CHF		PJ entreprise	PJ privée	PJ circulation	PJ immobilière
	Validité territoriale	Somme d'assurance				
Litiges contractuels						
• Litiges contractuels avec des clients	CH/FL/UE	150'000	x			
• Litiges contractuels avec des fournisseurs, des prestataires de services, des donneurs de leasing, des bailleurs à loyer ou à ferme	CH/FL/UE	150'000	x	x	x	x
• Litiges de droit du travail avec les employés	CH/FL/UE	300'000	x			x
• Litiges de droit du travail avec l'employeur	CH/FL/UE	300'000		x		
• Litiges relevant d'autres contrats , conclus par l'assuré pour son usage ou son besoin personnel	monde	150'000		x	x	x
Litiges non contractuels						
• Litiges avec des assurances	CH/FL/UE monde	600'000 150'000	x	x	x	x
• Défense lors de procédures pénales et administratives . En cas de délit intentionnel, prise en charge rétroactive des frais dans le cadre d'une décision exécutoire d'acquiescement, d'infraction par négligence, de légitime défense ou d'état de nécessité.	CH/FL/UE monde	600'000 150'000	x	x	x	x
• Faire valoir des prétentions extracontractuelles en matière de responsabilité civile , y compris la plainte pénale jointe	CH/FL/UE monde	600'000 150'000	x	x	x	x
• Faire valoir ou résister à des prétentions découlant de la loi fédérale sur la concurrence déloyale	CH/FL	150'000	x			
• Litiges en rapport avec l' inscription de servitudes ou de charges foncières au registre foncier	CH/FL	150'000				x
• Expropriation de terrains et opposition à une demande d'autorisation de construire d'un voisin	CH/FL	150'000				x
• Litiges de droit du voisinage	CH/FL	150'000				x
• Litiges avec d'autres propriétaires par étage au sujet des frais et charges communs	CH/FL	150'000				x
Prestation de conseils juridiques						
• Renseignements juridiques en droit de la famille, du divorce et des successions	CH/FL	600		x		
• Renseignements juridiques téléphoniques par le service juridique de la CAP	Illimitée		x	x	x	x

Les conditions générales d'assurance pour les membres d'AvenirSocial font foi.